



## Fédération de la Santé et de l'Action Sociale

### Séjour de la Santé

#### *Compte rendu synthétique de la multilatérale sur le pilier n°1 RH Rémunération et Carrières*

*« Transformer les métiers et revaloriser ceux qui soignent »*

*Le 19 juin 2020 de 9h à 14h*

#### *Présent-e-s à cette réunion :*

Animation par Nicole Notat en présence de 2 rapporteurs de l'IGAS, 3 personnes représentant les services de la DGOS.

*Pour les organisations :* CGT, FO, UNSA, CFDT et FHF

#### Introduction par Nicole Notat

« Je sais que vous attendez avec impatience la présence du ministre des Solidarités et de la santé ». Il est actuellement en discussion avec le premier ministre concernant l'enveloppe budgétaire allouée au Séjour. Sa présence est annoncée pour la prochaine réunion, dont la date n'est pas encore fixée, pour procéder à des réponses et arbitrages que vous demandez.

De nouvelles contributions revendicatives de la CGT et de la CFDT ont été reçues le 18/06/20, mais ne sont pas « complètement décortiquées à ce jour » de notre part.

Un projet de texte sous forme de pré-accord vous a été adressé hier soir suite à nos échanges lors des deux précédentes réunions ensemble, il fera l'objet d'une présentation en détail durant cette réunion afin de recueillir vos interventions ».

#### Propos introductifs des organisations syndicales

La CGT précise qu'en dépit de son intervention lors de la précédente réunion, qui soulignait les convocations tardives aux réunions et les changements intempestifs de leur programmation, des dysfonctionnements majeurs persistent depuis le début de ce Séjour de la Santé. De plus, nous considérons que nous ne sommes toujours pas dans une phase de négociations car il n'y a pas de politique autour de la table, qui a le pouvoir de décision et d'arbitrage. La CGT s'évertuera donc à cette

séance, comme pour les autres réunions, à continuer de marteler son socle revendicatif pour le faire intégrer dans le futur protocole d'accord. Vous avez pu noter que la journée de grèves et de mobilisation de ce mardi 16 juin a été une grande réussite, la colère de professionnel-le-s ainsi que leurs attentes sont grandes et la CGT poursuivra des actions avec ceux-ci pour obtenir satisfaction à leurs légitimes demandes.

#### **Concernant le projet de texte :**

- Les montants de la revalorisation salariale ne sont pas connus, les établissements sociaux sont absents du projet et tous les corps de métiers ne sont pas visés par les revalorisations. Nous demandons, comme nous vous l'avons signifié depuis le début de ce Ségur, que la revendication phare que nous portons avec le personnel d'un minima de 300 euros net pour tous soit intégrée, d'ailleurs sur ce point les 4 organisations autour de la table unanimement porte cette exigence.
- Le nécessaire travail sur l'architecture des grilles salariales et leur cohérence n'est pas envisagé dans le texte, seule la révision des grilles IDE et AS est mentionnée. Nous portons l'exigence de la revisite et revalorisation de toutes les grilles. Et l'égalité professionnelle entre Femme et Homme qui doit devenir une norme pour nos métiers à prédominance féminine.
- Si la construction d'un régime indemnitaire simplifié, transparent est le bienvenue, la CGT est pour un traitement de base qui doit être le socle de haut niveau de la rémunération. Par contre la notion de bonus individuel en lien avec l'évaluation professionnelle, ainsi que l'intéressement collectif ou individuel, sont totalement inappropriés et nous sommes en total désaccord sur ces points, qui sont issus de la loi sur la transformation de la Fonction Publique, loi au passage pour rappel qu'aucune organisation autour de cette table, dont la CGT, n'a validé. La CGT réaffirme la revendication d'un 13<sup>e</sup> mois de salaire pour tous.
- Concernant la formation professionnelle et les études promotionnelles dans le texte, vous ne faites que référence déjà à ce qui existe et qui, par faute de budget dans les établissements et d'effectifs suffisants en personnel actuellement, ne permettent pas le départ et le développement nécessaire de la formation professionnelle tant continue qu'initiale dans nos secteurs d'activité et différents établissements. La question de la rehausse des quotas de formations des professionnels est absente.
- Le protocole n'aborde pas la question des recrutements en personnel qui, pour la CGT, est une priorité absolue. Toute bonne intention ou velléité de modification des organisations de travail en vue d'améliorer les conditions de travail sera vaine si des recrutements massifs ne sont pas opérés.
- La pénibilité de nos métiers n'est pas prise en compte, la CGT revendique que le départ anticipé de nos métiers soit abordé.

Voilà très rapidement quelques remarques de notre part.

#### **Concernant la méthodologie :**

La CGT souligne le caractère éminemment chronophage d'une éventuelle réécriture mot par mot du texte présenté ce jour, qui devrait prendre en compte les revendications des différents participants durant la séance, d'autant que notre organisation considère que la négociation doit se faire avec le Ministre la semaine prochaine. Ce n'est donc pas le lieu ce jour de s'attarder mais de faire un tour de table pour réagir et s'exprimer à nouveau sur les revendications portées par les personnels qui doivent figurer dans un futur accord.

La CGT propose que les différentes organisations syndicales, au regard des quelques propositions dans le document, balaisent celui-ci rapidement à la réunion de ce jour et pointe les éléments qu'elles veulent voir figurer ou non dans le texte proposé. La CGT portera ses exigences revendicatives et demande que le texte présenté ce jour, incomplet et totalement insatisfaisant à ce stade, soit soumis à modifications par les organisations syndicales avant la réunion avec le Ministre de la semaine prochaine et que nous puissions l'enrichir et le compléter à notre guise.

De leur cotés les organisations syndicales UNSA, FO et CFDT saluent la communication du document tout en soulignant les éléments manquants et amendements nécessaires.

La FHF partage la position des Organisations Syndicales sur une nécessaire revalorisation salariale concernant l'ensemble du personnel de la FPH. Elle précise que cette revalorisation ne doit pas être à la charge des établissements et doit faire l'objet d'un financement fléché supplémentaire.

**Des carrières et des rémunérations réévaluées pour rendre au service public hospitalier son attractivité**

**1 . Une revalorisation socle des salaires à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2020**

Pour Nicole Notat : « Ce dispositif serait intégré au PLFSS en décembre 2020, une rétroactivité au 1<sup>er</sup> juillet 2020 peut être envisagée ». Ce dispositif est un complément de traitement, accordé à tous les personnels de la FPH pour la première mesure immédiate, qui entrera dans le calcul des droits à pension de retraite et soumise à cotisations sociale.

Les personnels soignants et médicot techniques bénéficieraient par ailleurs d'une majoration additionnelle supplémentaire, différenciée selon les corps, sous forme d'une deuxième mesure immédiate.

La CGT, CFDT, FO et UNSA demandent la reprécision du périmètre des établissements dont les personnels peuvent prétendre à cette revalorisation. La CGT précise que cela doit être les établissements du sanitaire, du social et du médico-social de la FPH et demande qu'il y ait une possible extension faite au secteur associatif et privé à but non lucratif et lucratif en matière d'obligation de valorisation des rémunération et des carrières.

Il est confirmé que tous les personnels des établissements du sanitaire, du médico-social et du social de la FPH feront l'objet d'une revalorisation salariale par une mesure immédiate, par complément d'une bonification indiciaire, et par un complément de salaire équivalent pour les personnels dont la rémunération n'est pas sous forme de points d'indice. Le montant de la revalorisation sera le même pour tous les personnels, tous corps confondus, mais à ce stade son montant n'est pas divulgué. Mme Notat précise que c'est du ressort d'arbitrages politiques qui seront annoncés par la voix du Ministre des Solidarités et de la Santé lors de prochaines réunions en multilatérale avec les OS.

La CGT revendique une revalorisation d'a minima 300 euros net, donc 85 points d'indice pour tout le personnel comme première mesure immédiate et urgente, et que sur la deuxième mesure présentée qu'il y ait l'inclusion de tous les paramédicaux, médico-techniques et socio-éducatifs.

La CFDT demande à ce que le montant de la majoration additionnelle de la mesure 2 ne soit pas différencié selon les corps.

## **2. Revaloriser les grilles de rémunération des personnels soignants et reconnaître leurs spécificités.**

Cette mesure prévoit le passage en catégorie B du corps des aides-soignantes, ainsi que la convergence des grilles des corps infirmiers vers la grille « type » de la catégorie A ».

La CGT souligne qu'un travail approfondi de révision avec valorisation de l'ensemble des grilles des plus de 120 métiers de la FPH est indispensable et urgent, et devrait démarrer dès septembre 2020 par l'examen en détail des grilles des différentes filières et métiers en commençant par les catégories C notamment et les plus bas salaires dans la FPH, qui sont pour certains rémunérés en dessous du SMIC, ce qui est inacceptable. L'égalité professionnelle homme et femme doit être la norme pour nos métiers à prédominance féminine et la reconnaissance de la pénibilité par un départ anticipé à la retraite.

Les autres organisations syndicales partagent ces positions avec quelques nuances.

## **3. Construire un régime indemnitaire plus lisible et plus transparent pour les personnels non médicaux.**

La fusion des différents régimes indemnitaires est envisagée, à l'exception de l'indemnité de résidence, du supplément familial de traitement, des primes liées au temps de travail, et des primes liées à l'exercice de fonctions dans un département ultramarin. Ce nouveau régime doit tenir compte de l'évaluation professionnelle, par l'attribution d'un bonus annuel individualisé corrélé à cette évaluation.

La FHF revendique le lien entre prime et évaluation professionnelle, qui permet selon elle de récompenser l'engagement individuel dans un projet collectif.

Les organisation CGT, CFDT, FO et UNSA réfutent les propos de la FHF.

La CGT reprecise que la FHF, présente dans cette assemblée, n'est en aucun légitime et représentative pour parler au nom des personnels, qu'à ce titre leurs expressions et positions ne sont que de leur propre émanation. La CGT rappelle que l'employeur, c'est l'Etat et non la FHF.

Les organisations syndicales participant à cette séance n'ont pas voté la Loi de transformation de la fonction publique, elles n'accepteront donc pas de voir figurer dans cette accord la notion de bonus individualisé et la transposition de cette loi dans la FPH dans ce Ségur de la Santé. Pour la CGT, l'hôpital public et les établissements de nos secteurs d'activité ne doivent pas être soumis à la loi du marché, à l'intéressement, car leurs missions sont de rendre un service à la population, et non de produire du soin et de l'activité marchande. Il est inenvisageable d'y introduire des éléments de division et de concurrence entre les professionnel-le-s, le tout corrélé à une évaluation professionnelle et un intéressement individuelle ou collectif infantilissants et dénoncés par toutes les organisations syndicales.

Pour la CGT, la notion de simplification de la fiche de paye, et d'intégration de prime dans le salaire de base est importante et cela doit être associer à la valorisation nécessaire de certaines primes comme celle de nuit, jour férié et dimanche qui sont nettement insuffisantes aujourd'hui. Il faut aussi revoir le régime indemnitaires car certaines primes ne sont pas intégrées dans le calcul des cotisations retraite.

#### 4. Permettre la promotion professionnelle tout au long de la carrière

L'accès à la formation des moins qualifiés est difficile dans la FPH pour le gouvernement.

La CGT détaille les deux principaux freins à la formation, que sont les sous-effectifs récurrents dans les services et le manque de financement pour répondre à la totalité des besoins de formation dans les établissements. Une enveloppe supplétive doit être accordée en sus des budgets de l'ANFH, permettant ainsi à tous les agents qui demandent une formation ainsi que l'accès aux études promotionnelles, cela représenterait un geste fort de la part du gouvernement et nécessaire pour faire avancer réellement la question de la formation professionnelle. Les propositions dans le texte sur ce sujet ne sont qu'incantatoires et rappellent des mesures déjà existantes.

La CGT réaffirme son opposition aux pratiques avancées, qui permettent et autorisent des glissements de tâches, posant des problèmes déontologiques, de responsabilités et de rémunérations importantes non résolues. Cette mesure palliative mise en place par ce gouvernement pour répondre au manque de médecins et de professionnels, alors que la CGT exige depuis des années la rehausse significatif des quotas de formation de professionnel-le-s. Nous exigeons le retrait de cette notion dans le texte qui n'a comme objet que la mise en œuvre du plan ma santé 2022, texte dont nous demandons toujours le retrait.

L'UNSA, bien que favorable aux pratiques avancées, considère qu'il est nécessaire de « faire un point », et demande à ce que le recours à ces pratiques soit exclu du protocole d'accord.

FO et CFDT demande le retrait aussi des pratiques avancées dans ce Ségur de la Santé.



#### **AXE 2 : Transformer et sécuriser les environnements de travail**

Sur ce point, toutes les organisations sont unanimes, rien de concret dans les différents paragraphes du texte, que des rappels à des mesures existantes sans contenu, et sans tenir compte de la demande de la CGT et des autres organisations de faire de la formation professionnelle initiale et études promotionnelles un plan urgent massif avec un budget à cet effet. Une enveloppe budgétaire spécifique doit être allouée pour le recrutement massif de personnel pour augmenter les effectifs dans les services et les établissements du sanitaire, du social et du médico-social.

La question des conditions de travail et de la qualité de travail des personnels a fait l'objet de plusieurs mesures et de plans par les divers gouvernements successifs ces dernières années, sans aucun résultat. Pour la CGT, le bilan de ces dispositifs est totalement négatif puisque les conditions d'exercices des professionnels ne cessent de se dégrader, il est temps que ce gouvernement arrête de se cacher derrière des questions de problèmes d'organisations et temps de travail alors que la raison principale est que nous manquons de professionnels à ce jour et pour les années à venir due aux politiques menées. L'arrêt des restructurations, des fermetures de lits et de services pour au contraire des réouvertures ainsi que l'augmentation des effectifs en personnels et la titularisation, la résorption des emplois précaires dans nos établissements n'est jamais abordée dans ce Ségur de la Santé, alors que pour la CGT, ces points avec la revalorisation des salaires, font parties des inconditionnelles revendications pour l'amélioration des conditions de travail, de vie pour les salarié-e-s et agent-e-s ainsi que l'amélioration de la prise en charge de la population.

La CGT réaffirme son attachement à l'article 44 avec son développement et son extension à la médecine de ville, à des conventions entre les établissements pour que les salarié·e·s, agent·e·s, ainsi que leurs ayant droit et les retraité·e·s de la FPH puissent accéder à des consultations et soins gratuits selon leurs besoins et choix. La question de la prévoyance ne doit pas figurer dans ce protocole, dont seule la CFDT en a fait la demande alors que toutes les autres organisations sont porteuses de l'article 44.

*Prochaine réunion la semaine prochaine en présence du Ministre des Solidarités et de la Santé.*